

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-08-29

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 29 août 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs D'Arcy Ryan, Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des visiteurs
4. Adoption du règlement n° 2011-11
5. Mandat de servitude - chemin Highland
6. Période de question des visiteurs
7. Clôture de la séance

11-08-29.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

11-08-29.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-08-29.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

11-08-29.04

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2011-11

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a le pouvoir, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU' il souhaitable de permettre un entrepreneur en excavation dans la zone R-3 (zone voisine de la carrière) et le long du chemin Bel Horizon, puisque cet entrepreneur a été exproprié à cause du passage du prolongement de l'autoroute 410;

ATTENDU QU'il est opportun de bien définir l'usage permis et de continger l'usage à un seul pour l'ensemble de la zone;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement n° 2011-11 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-08-29.05

MANDAT DE SERVITUDE CHEMIN HIGHLAND

ATTENDU QUE la municipalité, afin de connecter le réseau d'eau Hatley Acres à la future usine d'eau potable, doit obtenir des servitudes d'entretien et de passage afin de pouvoir construire la conduite d'eau potable requise pour le secteur;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater et autoriser les signataires pour établir les servitudes nécessaires au maintien et à l'entretien de la future conduite d'eau potable;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate et autorise Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer tous les documents relatifs et inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-08-29.06

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale